

Image not found or type unknown



SESSION DE PARTS SUITE A SEPARATION

Par **Ciara**, le **07/01/2015** à **14:24**

Bonjour,

Mon ex concubin et moi-même avons acheté un appartement en juillet 2011. Nous avons acheté lui pour environ 65% et moi pour 35%. Nous sommes toujours pacsés mais séparés et nous n'arrivons pas à vendre notre bien. Je suis prête à lui céder mes parts gratuitement pour pouvoir retrouver un logement et tourner la page mais le notaire nous a indiqué un devis de 5000 euros pour faire le changement d'acte.

Avons-nous une autre solution ?

Merci d'avance pour votre retour.

Claire

0689541661